

Servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Ancelle : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Lorette : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau de Rouveyre : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni f	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau des Brus : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flot	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau du Béal : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flott	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Coste Seule : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Prieuré Saint-Félix : Eglise	Arrêté ministériel	inconnu	13-07-1926
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage des Reynières sur la commune de Bonlieu-sur-Roubion.	Arrêté préfectoral	2015005-0016	05-01-2015
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable BABOUIN situé à Marsanne	Arrêté préfectoral	05-4841	25-10-2005
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable d'AYGUEBROUILLE situé à Marsanne	Arrêté préfectoral	05-4842	25-10-2005
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de PARIZOT	Arrêté préfectoral	01-1382	17-04-2001
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du périmètre de captage d'eau potable de FRESNEAU	Arrêté préfectoral	01-1381	17-04-2001
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de la source de FONTOUNES	Arrêté préfectoral	3031	10-06-1997
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ODC_Montsegur_Beaumont	Arrêté préfectoral	26-2016-11-30-015	30-11-2016
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 1-600	Arrêté préfectoral	26-2016-11-30-015	30-11-2016
I3	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - Canalisation RHONE 1 (servitude d'implantation et de passage)	Autre	inconnu	10-03-1988
I3	Société Trapil - Oléoducs de Défense Commune	SUP représentée en encart - Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.) / MARSEILLE - LANGRES	Décret	6382	04-02-1963
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-CREST - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CREST-LOGIS-NEUF - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-LOGIS-NEUF - Aérien	Mise en service	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 26-27	Arrêté préfectoral	4566	08-09-1971
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	31-05-1994

Servitudes d'Utilité Publique

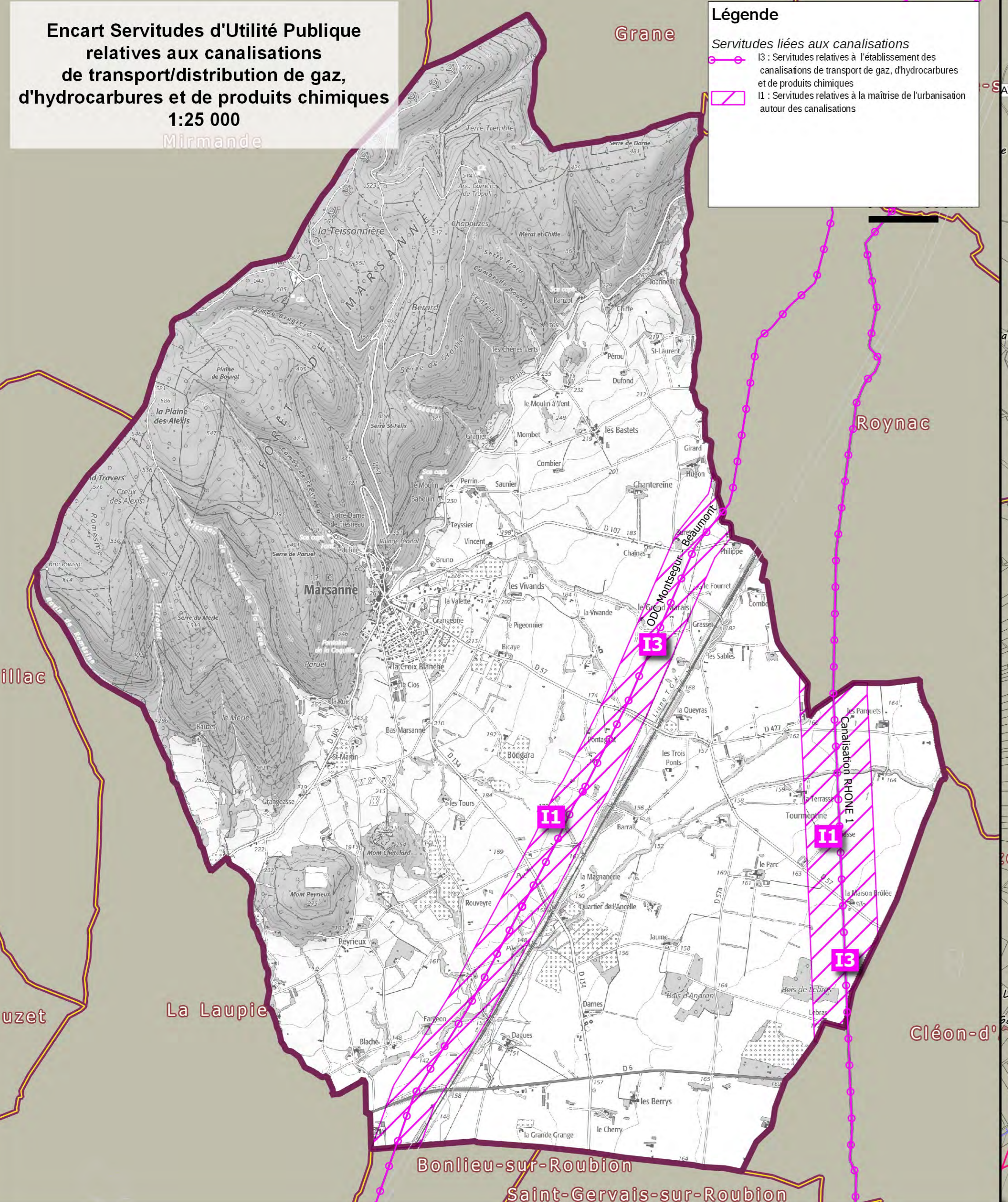
(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- ▲ Monument historique inscrit ou classé
 - A4: Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'empire du lit de ces cours d'eau
 - AC1: Servitudes de protection des monuments historiques
 - AS1: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate
 - AS1: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée
 - AS1: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée
 - I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - T1: Servitudes relatives aux chemins de fer
 - I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- Limites administratives
--- section cadastrale

Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000



- Légende
- Servitudes liées aux canalisations
 - I1: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - I3: Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations

